SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2019

Public : 1 personne

L'an deux mil dix-neuf, le 17 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2019

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Christine DARDEAU, M. Arnaud CLEMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Davis BORNET.

Absents excusés : M. Patrick JULIEN, M. Yann PERTHUIS qui donne procuration à M. Luc MARCHAND.

Absents : M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

Secrétaire de séance : M. Philippe GRANADOS

Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Rapports de la CLECT

Ce sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

Demande de subvention de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2019
Accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite

Pour permettre d'effectuer au mieux ces travaux, il est proposé de les répartir sur deux années budgétaires.
La première tranche de travaux sur l'exercice 2019
La deuxième tranche de travaux sur l'exercice 2020

Le montant total de l'opération s'élève à 50 800 € H.T.

- Travaux : 45 000.00 € H.T.
- Honoraires : 5 800.00 € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Madame le Maire à établir le dossier de demande de subvention de Dotation des Territoires Ruraux auprès des services de la Préfecture de Loir et Cher pour l'accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite pour la première tranche de travaux de 31 000.00 € à savoir :

- Travaux : 27 000.00 € H.T.
- Honoraires : 4 000.00 € H.T.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Demande de subvention de subvention au titre de la Réserve Sénatoriale au titre de l'année 2019
Accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite

Après informations prises des services de la Préfecture, cette subvention n'existe plus depuis 2018.

Demande de subvention au titre de la Réserve Parlementaire pour l'année 2019

Accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite

Après informations prises des services de la Préfecture, cette subvention n'existe plus depuis 2018.

Travaux de sécurisation électrique Chemin du Gué – demande de subvention auprès du SIDELC

Madame le Maire expose que le SIDELC peut financer à hauteur de 40 % le coût des travaux électriques pour la sécurisation Chemin du Gué.

Le devis s'élève à 5 182 € H.T.
La subvention du SIDELC pourrait être de 2 072 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Autorise** Madame le Maire à établir le dossier de demande de subvention auprès du SIDELC.

- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Projet du Plan Particulier d'Intervention du CNPE de St Laurent des Eaux (PPI)

Madame le Maire informe les membres présents que le Conseil Municipal est appelé à donner son avis par délibération sur le projet du Plan Particulier d'Intervention du CNPE de Saint Laurent des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, n'a pas d'observation particulière à émettre à l'encontre de ce projet de PPI.

Barrage sur le Cosson

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 22 novembre 2018 adressé par la DDT aux propriétaires d'ouvrages hydrauliques.

Ce barrrage a été constuit en 1987 sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Cosson et maîtrise d'œuvre de la DDA, qui était responsable de la Police de l'Eau à l'époque, en charge du dossier.

La conception de ce barrage a une vanne qui s'abaisse au fond du lit du Cosson laissant passer les alluvions et les poissons. Il se manœuvre facilement à l'aide d'un vérin hydraulique.

Le Conseil Municipal est tout à fait d'accord pour une ouverture temporaire de ce barrage pendant quelques mois, par exemple du 1er décembre au 1er mars.

Au niveau environnemental, sans le barrage, le Conseil Municipal fait remarquer que le lit du Cosson serait une plage de boue nauséabonde. Cela gênerait considérablement le camping municipal et le camping privé du Moulin qui bordent cette rivière. Ce site permet actuellement la pêche, l'attrait pour les touristes, et une faune et une flore importante.

Cet ouvrage a été construit avec l'aide de subventions de l'Etat et l'argent des contribuables. L'effacement de ce barrage occasionnerait des frais financiers insupportables pour la commune et non justifiables auprès des administrés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, est formellement opposé à ce démantèlement.

Subvention exceptionnelle au CDSAE – Institut Médico-Educatif du Val de Loire pour le cross du Château

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle au CDSAE – Institut Médico-Educatif du Val de Loire pour le Cross du Château qui aura lieu à l'IME des Basses Fontaines le 6 mars 2019.
Cette subvention d'un montant de 75.00 € sera prévue au budget 2019 et sera réglée dès maintenant imputation 6574.

Subvention à l'Association Départementale d'Education Routière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention à l'Association Départementale d'Education Routière pour l'accueil des élèves de la commune le 2 avril 2019.
Cette subvention d'un montant de 95.00 € sera prévue au budget 2019 et sera réglée dès maintenant imputation 6574.

DECISIONS DU MAIRE :

Droit de Préemption Urbain – Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Madame le Maire ne préempte pas pour le dossier suivant :
- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 17 décembre 2018 par la SELARL Perchet et Associés Notaires à Saint-Dyé sur Loire pour les parcelles appartenant à la SCI de Crouy sur Cosson cadastrées section C 942 et 149 sises Le Bourg.

Mission de contrat de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'accessibilité du groupe scolaire aux personnes à mobilité réduite

L'Agence Christian BOUR ESQUISSE est retenue pour le contrat de maîtrise d'œuvre en mission complète avec un taux de rémunération de 13.5 %, sur une estimation prévisionnelle de travaux de 30 000.00 € H.T. (dont 4 000.00 € d'imprévisibles) soit une rémunération prévisionnelle de 4 050.00 € H.T.

Ces crédits seront prévus au budget primitif 2019.

Questions Diverses

Vœux du Maire

Madame le Maire rappelle que les vœux sont programmés samedi 26 janvier à 17 h 30.

Elle informe que des gens du voyage se sont installés sur l'aire de vidange des campings cars devant le camping.

Frelons asiatiques
Elle informe qu'à partir de cette année, la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la Communauté de Communes du Grand Chambord.
Les administrés concernés devront contacter le secrétariat de mairie.

Elle informe que concernant « le grand débat » nous attendons les directives.

Monsieur ABADIE demande ce que sont devenus les cahiers de doléances qui étaient à la disposition du public jusqu'au 15 janvier.
Le cahier concernant la commune a été remis à l'Association des Maires Ruraux.

Prochain conseil prévu le 15 février 2019 à 19 h 00

La séance est levée à 19 h 10

Le secrétaire de séance
M. Philippe GRANADOS

Le Maire
Mme Claudette SORIN